



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_55_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

**Convention de formation à partir de la pratique professionnelle avec Monsieur Omkar Florian PERRIN
pour les professionnelles du LAEP**

Considérant la volonté du CCAS de soutenir la parentalité ;
Considérant la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Monsieur Omkar Florian PERRIN – Psychologue clinicien — 85, chemin du Barracas – 38690 BIOL :

Une convention de formation **à partir de la pratique professionnelle**, afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et **Monsieur Omkar Florian PERRIN**, formateur.

Cette formation s'adresse à l'équipe des accueillants du LAEP de Vif.

Cette dernière se déroulera le mardi 02 décembre 2025 de 15h45 à 17h45.

Le coût de la séance est détaillé comme suit :

- 80€ TTC de l'heure x 2h = 160 € TTC (cent soixante euros) la séance de 2h.

- 82,41 € de frais de déplacement

Le coût total de la séance est donc de 242,41 € (deux cent quarante deux euros et quarante et un centimes).

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,